



## Questionnaire aux candidats à l'élection Municipale de Mars 2020

Suite à votre consultation, nous vous présentons nos réponses :

**1. Quel est pour vous la place des organisations syndicales dans notre collectivité et comment imaginez-vous le rôle des instances paritaires locales ?**

Dans le cadre du dialogue social, les corps intermédiaires doivent être respectés dans leur ensemble. Au sein des instances paritaires, elles ont un rôle consultatif qui doit être respecté et entendu. Les instances paritaires doivent être le lieu du dialogue social, afin de créer et souder le lien entre la majorité municipale et les agents communaux.

**2. Êtes-vous pour ou contre la privatisation de services municipaux ? Pourquoi ?**

L'ensemble de mon mandat d'opposition est le gage de mon combat incessant pour la défense du service public local. Ce sont les services publics qui garantissent une couverture universelle et financièrement équitable de tout un ensemble de service de proximité. Le service public sera donc maintenu, autant que faire ce peut, sous notre mandature.

**3. Si vous êtes élu-e, quelles mesures allez-vous mettre en place pour lutter contre la précarité des agents ?**

Il faut surtout revenir à une notation juste et équitable des agents, se reposant sur des critères objectifs. La répartition des primes doit prendre en compte les écarts salariaux entre les différentes catégories du personnel communal. Une étude sur le traitement des employés municipaux sera d'ailleurs lancée dès la nouvelle mandature, afin d'avoir une photographie de la situation et d'établir rapidement un plan d'action. Nous mettrons en place un plan de rattrapage des évolutions pour les personnels qui auront été frappés par des mesures discriminatoires ou d'ostracisation

**4. Quels sont pour vous les services municipaux les plus en difficulté ? Quelles seront vos mesures pour les améliorer ?**

Pour émettre un avis précis, il faut avoir, au préalable, un état des lieux des services publics communaux. Cet état des lieux ne peut être fait qu'avec l'appui des syndicats du personnel communal ainsi que d'un cabinet de conseil. Certaines actions globales peuvent, néanmoins, être mises en œuvre. Il est nécessaire de réévaluer la charge de travail des services et du personnel et d'y affecter les moyens nécessaires quand ceux-ci ne sont plus suffisants.

**5. Que ferez-vous face au désengagement de l'Etat en direction des collectivités ?**

Il paraît difficile d'influencer le niveau de dotations budgétaires fournies par l'Etat. Mais je constate que sur toutes ces années de réduction de dotations, nous n'avons fait qu'accroître la masse salariale de la ville, alors que le traitement des salariés les plus modestes a stagné ou faiblement évolué. L'analyse des grilles de salaire révèle de profondes injustices quant à la répartition des primes. Il en va de même pour les évolutions de carrières et leurs différents avantages de fonction. Des mesures de rationalisation peuvent être envisagées, dans le respect d'une certaine équité salariale.

**6. Comment envisagez-vous d'impliquer les agents dans les projets et fonctionnement des services ?**

Nous souhaitons placer les agents au cœur des projets communaux et du développement de la ville. La concertation et la co-construction doivent devenir la règle. Nos agents sont souvent les meilleurs experts de l'ingénierie municipale ; leur expérience doit être mise à profit et valorisée.

**7. Comment vous engagez-vous à améliorer l'action sociale en direction des agents ?**

L'une de nos premières mesures sera de lancer une grande consultation des agents municipaux sur leur choix de rester liés à un prestataire privé ou de revenir à une gestion du CCASC par des représentants du personnel. A l'issue de ce vote, la majorité appliquera la volonté exprimée des agents.

**8. Quelle première mesure favorable en direction des agents communaux, allez-vous prendre au lendemain de votre élection ?**

La prime d'installation sera rétablie dès le commencement de la nouvelle mandature.

**9. Quel sera l'axe prioritaire de votre mandat en direction des agents communaux ?**

La matrice de notre politique salariale doit être la justice sociale, le respect des droits individuels et collectifs ainsi que la valorisation de l'investissement personnel des agents communaux.

**10. Suite à la loi 'transformation de la fonction publique', pensez-vous remettre en cause le temps de travail et le droit de grève des agents communaux ?**

Il ne dépend pas du maire de légiférer sur le temps de travail des agents communaux. Par ailleurs, il n'est aucunement question de restreindre ou de porter atteinte au droit collectif de grève.

**11. Quelle est votre position sur le projet de loi sur la retraite du gouvernement ?**

Drancy Autrement est un collectif citoyen, Trans-partisan et qui a construit son programme municipal sur la base de problématiques locales et éloignées de toute polémique politicienne. Comme sur l'ensemble de cette campagne, nous nous adressons aux drancéennes et aux drancéens uniquement sur des questions qui dépendent de l'action municipale. La réforme des retraites ne fait pas partie des prérogatives de la gestion municipale. A titre personnel, je ne suis pas opposé à un système de retraite par points ; mais ne connaissant pas les règles de calcul de la valeur du point encore à ce jour, il est difficile de se faire un avis sur la réforme proposée. Il semble évident que ce nouveau système ne peut en aucun cas pénaliser les salariés les plus faibles.